



## Un seul compteur d'eau pour 2 maisons individuelles

Par **ansou**, le 10/10/2012 à 17:19

Bonjour,

Je suis actuellement propriétaire d'une maison individuelle à Argenteuil depuis 2009. J'ai appris 3 mois après avoir acheté la maison qu'elle possédait un compteur d'eau unique pour ma maison et celle du voisin. Cela n'est pas indiqué dans nos 2 contrats de vente. Le compteur se trouve sur mon terrain et la facture est éditée seulement à mon nom.

Jusqu'à présent, nous avons toujours partagé la facture d'eau avec le voisin à hauteur de nos consommations sans aucun problème.

Aujourd'hui, mes voisins ont vendu leur maison, je ne sais pas comment cela va se passer avec mes nouveaux voisins.

J'ai contacté Véolia et mon notaire qui me stipulent chacun que je ne peux pas imposer à mon nouveau voisin de faire des travaux pour se raccorder à l'eau pour que nous ayons chacun notre propre compteur, que je dois m'engager à hauteur de 50% des travaux, que je n'ai pas le droit de vendre de l'eau à mes voisins (alors que c'est ce que je fais indirectement), et que s'ils ne me paient pas leur partie de la facture d'eau, je n'ai pas le droit de leur couper l'eau.

Je me retrouve dans une situation un peu compliquée et je ne sais comment la résoudre.

Merci par avance pour votre aide.

Cordialement,

Mlle Anne-Sophie Bressand